



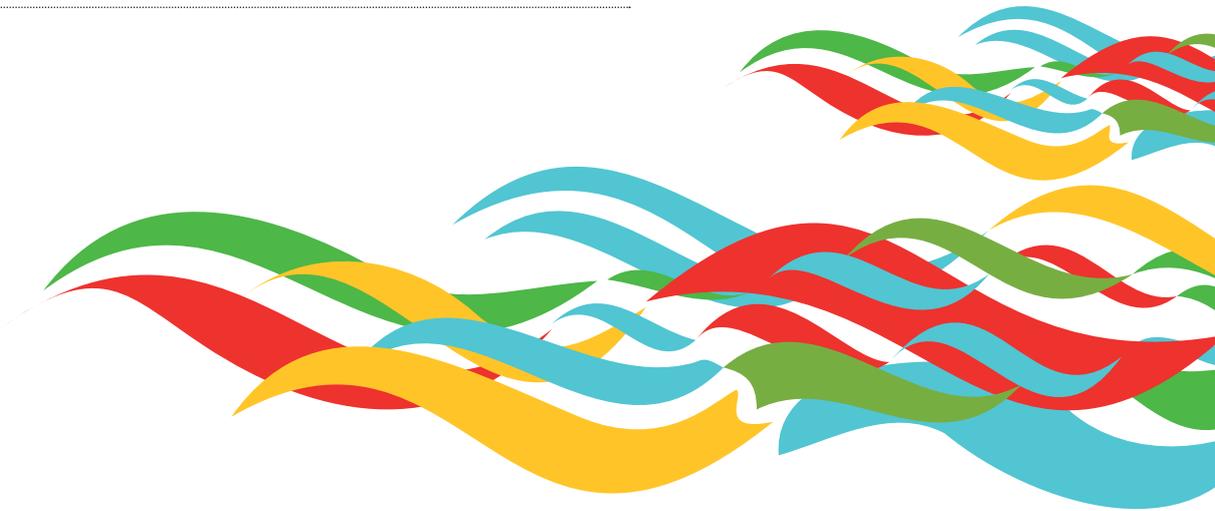
**The
Pandemic
Fund**

FOR A RESILIENT WORLD

THE PANDEMIC FUND:

2E APPEL À PROPOSITIONS : MODÈLE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

27 février 2024



THE PANDEMIC FUND : 2^E APPEL À PROPOSITIONS : MODÈLE DE DEMANDE DE FINANCEMENT¹

La présentation des informations contenues dans le présent document peut être modifiée pour s'adapter aux capacités du portail des demandes en ligne. Veuillez également noter que l'Avis de confidentialité, le statut et le consentement de la divulgation de l'information, et la Divulgation du conflit d'information ne sont pas inclus dans ce document, bien qu'ils figurent sur le portail de dépôt des demandes.

INTRODUCTION

Conformément au [Cadre de gouvernance](#) et au [Manuel des opérations](#) du Fonds de lutte contre les pandémies, approuvés par son conseil de direction en septembre 2022, l'objectif du Fonds est de fournir des financements supplémentaires à long terme dédiés aux fonctions essentielles de prévention, de préparation et de riposte aux pandémies (PPR) dans les pays et territoires admissibles, par le biais d'investissements et d'un appui technique au niveau national, ainsi qu'aux niveaux régional et mondial. Le Fonds devrait soutenir et consolider le renforcement des capacités et la mise en œuvre de la PPR aux pandémies dans le cadre du Règlement sanitaire international (RSI 2005) et d'autres cadres juridiques approuvés au niveau international, conformément à l'approche « Un monde, une santé »^{2,3}. Le Fonds de lutte contre les pandémies a lancé son deuxième

1 Veuillez noter que la version anglaise originale est le document opérationnel et faisant foi aux fins du deuxième Appel à propositions, plutôt que la version traduite. Toute traduction dans une langue autre que l'anglais est mise à disposition de manière informelle et pour des raisons de commodité uniquement, sans que son exactitude ait été vérifiée, et aucun participant au Fonds ne doit se fier à une traduction non anglaise. Les incohérences, ambiguïtés, divergences ou erreurs entre la version anglaise et toute autre version traduite dans une langue autre que l'anglais ne relèvent pas de la responsabilité du Secrétariat ou du Conseil de direction et seront interprétées en faveur du document anglais opérationnel et faisant foi, qui prévaut et l'emporte. Pour toute question d'interprétation ou de clarification de la version anglaise, veuillez contacter pandemicfundcfp@worldbank.org.

2 L'approche « Un monde, une santé » est une démarche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Elle reconnaît que la santé des humains et celle des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement au sens large (y compris les écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes. L'approche mobilise de nombreux secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à la promotion du bien-être et à la lutte contre les menaces pour la santé et les écosystèmes, tout en répondant au besoin collectif d'aliments, d'eau, d'énergie et d'air sains, en agissant contre le changement climatique et en contribuant au développement durable. Source : One Health High-Level Expert Panel (OHHLEP), Adisasmito WB, Almuhairi S, Behravesh CB, Bilivogui P, Bukachi SA, et al. (2022) One Health: A new definition for a sustainable and healthy future. *PLoS Pathog* 18(6) : e1010537. <https://doi.org/10.1371/journal.ppat.1010537>

3 Source: Cadre de gouvernance (paragraphe 5) et Manuel des opérations (paragraphe 2) du Fonds de lutte contre les pandémies.

Appel à propositions le 22 décembre 2023, avec une enveloppe de 500 millions de dollars. Le deuxième Appel à propositions continue de privilégier les investissements à fort impact dans les domaines prioritaires ci-après, compte tenu de la forte demande de financements dans ces domaines : 1) les systèmes d’alerte précoce et de surveillance des maladies, 2) les systèmes de laboratoire, et 3) le renforcement des ressources humaines ou des capacités du personnel de santé publique et des agents de santé communautaires, notamment les capacités des professionnels dans les domaines de la santé humaine et de la santé animale, afin d’aider les pays à prévenir les situations d’urgence sanitaire, à s’y préparer et à y répondre. Les propositions soumises au Fonds en vue d’un financement au titre du deuxième Appel à propositions doivent couvrir un ou plusieurs de ces trois domaines prioritaires.

En outre, quels que soient les domaines prioritaires du deuxième Appel à propositions et des cycles suivants, le Fonds exige qu’une attention particulière soit accordée à la participation communautaire, ainsi qu’à la participation de la société civile, à l’égalité des genres et à d’autres questions d’équité plus larges, en tant que domaines transversaux importants dans l’élaboration et la mise en œuvre des propositions, et que cela transparaît clairement dans les propositions soumises.

S’agissant du 2^{ème} Appel à propositions, les 16 pays attributaires d’un financement individuel dans le cadre du premier Appel à propositions ne sont pas admis à recevoir des financements individuels dans le cadre du deuxième Appel à propositions⁴. Toutefois, ils peuvent participer à des propositions plurinationales ou émanant d’organisations régionales. Les pays qui ont bénéficié de financements plurinationaux ou étaient couverts par des propositions émanant d’organisations régionales retenues dans le cadre du premier Appel à propositions peuvent soumettre une demande de financement aussi bien individuelle que plurinationale dans le cadre du deuxième Appel à propositions.

Les candidats non retenus lors du premier Appel à propositions sont encouragés à présenter une nouvelle demande pour ce deuxième Appel à propositions. Il est recommandé à ces candidats d’examiner les observations formulées sur leur proposition précédente avant de présenter une nouvelle demande et de s’assurer que leur proposition actuelle prend en compte les exigences énoncées dans la Note d’orientation, le Portail de dépôt des demandes et la Méthode de notation.

⁴ Les pays qui ne sont pas admis à bénéficier de financements individuels dans le cadre du deuxième Appel à propositions sont les suivants : Burkina Faso, Royaume du Bhoutan, République de Cabo Verde, Royaume du Cambodge, République démocratique d’Éthiopie, République de l’Inde, République du Kazakhstan, République de Moldova, Mongolie, République démocratique fédérale du Népal, République du Paraguay, République du Suriname, République du Togo, Cisjordanie et Gaza, République du Yémen et République de Zambie.

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS

Le modèle de proposition de financement doit être rempli sur le portail des demandes du Fonds à l'adresse suivante : https://worldbank.smapply.io/prog/the_pandemic_fund_second_call_for_proposals/. Toutes les propositions doivent être déposées au plus tard le 17 mai 2024 à 23 h 59, heure de Washington.

Les propositions doivent être soumises en anglais. Les organismes de mise en œuvre sont encouragés à apporter un appui aux pays et aux organisations régionales, à la demande de ceux-ci, dans l'élaboration des propositions, y compris pour toute traduction vers l'anglais, le cas échéant. Les demandes de financement, les budgets et les calendriers de décaissement doivent être libellés en dollars des États-Unis.

Les candidats doivent garder à l'esprit qu'ils peuvent être contactés via le portail de dépôt des demandes pour fournir des éclaircissements ou des informations complémentaires au cours de l'examen de la recevabilité (du 17 mai au 7 juin 2024) et de l'évaluation des propositions (du 7 juin à la mi-août 2024). Cette correspondance proviendra de l'adresse électronique suivante : Noreply@mail.smapply.net, que nous conseillons aux candidats d'ajouter à leurs contacts afin de s'assurer de ne manquer ni négliger aucun message important ou urgent.

i) Type de projet proposé

Cette proposition porte sur un (choisir une réponse) :

- Projet national** : il s'agit d'une proposition soumise par un pays admissible de concert avec un ou plusieurs organismes de mise en œuvre agréé(s), dont les activités seront menées au niveau national ou infranational dans le pays candidat, y procurant des avantages.
- Projet plurinational** : il s'agit d'une proposition soumise par un ou plusieurs pays admissibles de concert avec un ou plusieurs organismes de mise en œuvre agréé(s), dont les activités seront menées au niveau national ou infranational dans chacun des pays candidats, y procurant des avantages.
- Projet émanant d'une organisation régionale** : il s'agit d'une proposition soumise par une organisation (ou une entité ou plateforme) régionale de concert avec un ou plusieurs organismes de mise en œuvre agréé(s), dont les activités seront menées au niveau régional et sous-régional, y procurant des avantages.

ii) Veuillez indiquer le nombre d'organismes de mise en œuvre qui participent au projet :

1

2 à 3

4 à 5

iii) Veuillez indiquer le nombre de pays qui participent au projet :

1

2 à 5

6 à 10

11 à 15

iv) Intitulé du Projet

v) Chef de projet

Note : cette personne sera le principal interlocuteur durant le processus de demande, y compris pour les demandes d'éclaircissements, d'informations complémentaires et la communication des résultats de l'évaluation. Le chef de projet, dans la plupart des cas, serait un représentant de l'État dédié au projet soumis ou, dans des cas exceptionnels (par exemple, impossibilité pour un pays de désigner quelqu'un en raison d'un changement de gouvernement ou d'une forte instabilité), un représentant d'un organisme de mise en œuvre. Veuillez vous assurer que cette personne est ajoutée en tant que « collaborateur » sur cette demande, si elle est différente de celle qui soumet la demande, afin de vous assurer qu'elle reçoit les correspondances (vous trouverez des instructions dans [le vidéo](#)).

Veuillez remplir le tableau ci-dessous

Je représente :

Pays

Organisation
régionale

Organisme
de mise en
œuvre

Nom du ministère ou
de la direction / de
l'organisation régionale
/ de l'organisme demise
en œuvre

Nom du chef de projet

Fonction

Courriel

Téléphone

vi) Personne soumettant la proposition

S'il s'agit d'une personne autre que le chef de projet, veuillez indiquer qui la personne qui soumet la proposition représente :

Sans objet – il s'agit du chef de projet

Pays

Organisation régionale

Organisme de mise en œuvre

vii) Équipe de la proposition/participants à la proposition

Veuillez indiquer le nom du pays/de l'organisation régionale/ de l'organisme de mise en œuvre ainsi que les coordonnées relatives à un point de contact pour chaque pays/organisation régionale/organisme de mise en œuvre participant à la proposition.

Comment cela apparaît-il dans le portail : En fonction de ce qui a été sélectionné à la question i, le tableau des pays et celui des organisations régionales s'affichera.

a) Pays

N.B : Veuillez indiquer chaque pays et les coordonnées pertinentes du point de contact.

Pays [liste déroulante]			
Personne à contacter :			
Ministère/Direction (le cas échéant)			
Fonction			
Courriel			
Téléphone			
Adresse officielle de :			

b) Organisation régionale

Nom de l'organisation régionale			
Personne à contacter :			
Fonction			
Courriel			
Téléphone			

c) Organisme(s) de mise en œuvre

N.B : Veuillez énumérer ci-dessous chaque Organisme de mise en œuvre. Notez que seules les propositions exécutées par des organismes de mise en œuvre ayant été agréés/accrédités par le Conseil de direction du Fonds et ayant signé un Accord sur les procédures financières (APF) avant la date limite (17 mai 2024) pourront être évaluées par le GCT pour le 2e Appel à propositions. La liste des organismes de mise en œuvre ayant signé un APF sera disponible et mise à jour régulièrement sur le site Web du Fonds.

Organismes de mise en œuvre [liste déroulante contenant les Organismes agréés et Autres]			
Personne à contacter :			
Fonction			
Courriel			
Téléphone			

viii) Lieu

Veuillez décrire le lieu où se dérouleront les activités de mise en œuvre (par exemple, aux niveaux régional, national, infranational).

ix) Contextes particuliers

Veuillez expliquer si l'un des pays concernés par la proposition présente des caractéristiques particulières dont le Secrétariat et le GCT devraient avoir connaissance (par exemple, surendettement, situations de fragilité et de conflit, environnements opérationnels difficiles, petits États insulaires en développement).

x) Domaines prioritaires

Cette proposition couvre les domaines prioritaires suivants
(cocher toutes les cases pertinentes) :

- Systèmes d'alerte précoce et de surveillance des maladies
- Systèmes de laboratoire
- Ressources humaines/capacités du personnel de santé publique
et des agents de santé communautaires

xi) Total du financement demandé au Fonds

a) Veuillez inscrire dans le tableau ci-dessous le montant total
du financement demandé au Fonds, ventilé tel qu'exigé.

N.B : Les financements du Fonds doivent être utilisés pour des activités prévues sur trois ans, étant entendu que ces fonds font partie d'un projet plus vaste, susceptible d'être à plus long terme. Veuillez utiliser le dollar des États-Unis et des chiffres précis (ne pas arrondir au dollar le plus proche). Il convient également de noter que dans le cas où un projet fera appel à plusieurs organismes de mise en œuvre, les frais d'administration que chaque organisme recevra doivent être décrits ci-dessous. Prière de se référer à la section II.I de la Note d'orientation sur le recouvrement des coûts par les organismes de mise en œuvre pour plus d'informations.

**Tableau 1: Montant total du financement sollicité
par chaque organisme de mise en œuvre**

Rubrique budgétaire du financement	Organisme #1 [menu déroulant]	Organisme #2 [menu déroulant]	Organisme #3 [menu déroulant]	[...]	Montant total du financement demandé au Fonds
Total des fonds demandés pour le projet	[somme automatique]	[somme automatique]	[somme automatique]	[somme automatique]	
a) Fonds du projet qui seront transférés aux bénéficiaires ou aux partenaires d'exécution pour les activités de mise en œuvre					

Table continues next page...

Rubrique budgétaire du financement	Organisme #1 [menu déroulant]	Organisme #2 [menu déroulant]	Organisme #3 [menu déroulant]	[...]	Montant total du financement demandé au Fonds
Total des fonds demandés pour le projet	[somme automatique]	[somme automatique]	[somme automatique]	[somme automatique]	
b) Fonds du projet qui seront utilisés pour les activités de mise en œuvre par l'organisme de mise en œuvre					
Total des frais d'administration de l'organisme de mise en œuvre					
% des frais d'administration de l'organisme de mise en œuvre / montant total du financement demandé					
Montant total du financement demandé					

b) Si le ratio des frais d'administration de l'organisme de mise en œuvre sur le montant total du financement demandé dépasse 7 %, veuillez apporter une justification ci-dessous.

N.B : Un plafond de 7 % de frais d'administration de l'organisme de mise en œuvre (en pourcentage du montant demandé) a été fixé pour les activités liées à la préparation, à l'administration et à la supervision des ressources du Fonds. Toutefois, pour les projets exécutés dans des environnements opérationnels difficiles, des situations de fragilité et de conflit (FCS), des petits États insulaires en développement (PEID) ou dans d'autres circonstances exceptionnelles, le plafond pourrait atteindre 10 % du montant du financement demandé par l'organisme de mise en œuvre, à condition que la proposition justifie clairement l'augmentation des frais et l'étaye par des preuves. Voir à la Section II.I de la Note d'orientation pour en savoir plus.

Comment cela apparaît-il dans le portail : Si un projet plurinationnel ou régional est sélectionné, le tableau 2 s'affichera.

- c) Pour les projets plurinationaux et ceux émanant d'organisations régionales, veuillez indiquer la part du montant total du financement demandé qui sera allouée aux activités menées dans chaque pays. Pour les projets d'organisations régionales, nous comprenons que les fonds peuvent ne pas être transférés directement aux pays, mais veuillez fournir votre meilleure estimation de la façon dont les fonds seraient répartis entre les pays de la région concernés. Les hypothèses que vous avez utilisées peuvent être présentées dans la zone de texte ci-dessous (note : le total doit être égal à 100 %).

Tableau 2: Pourcentage du montant total du financement demandé alloué à chaque pays bénéficiaire

Pays bénéficiaire	% du montant du financement alloué au bénéficiaire
Pays 1	
Pays 2	
[..]	
Montant total du financement demandé (doit être égal à 100 %)	

Veuillez décrire la méthode utilisée pour déterminer le pourcentage du montant du financement alloué à chaque pays bénéficiaire.

xii) Date estimative du début de la mise en œuvre du projet

N.B : Les projets devraient avoir reçu toutes les approbations nécessaires et être prêts à être mis en œuvre avant la fin du premier trimestre 2025. Voir à la Section II.F de la Note d'orientation pour en savoir plus.

Partie A: Champ d'application et objectifs de la proposition, capacités de base ciblées, principales activités et résultats escomptés, et théorie du changement

Veillez répondre en moins de 500 mots à chaque question.

1. Champ d'application et objectifs : Veuillez résumer la portée et les objectifs généraux de la proposition et décrire de façon détaillée les activités envisagées. Assurez-vous qu'ils sont reliés aux résultats attendus dans le Modèle Excel du cadre spécifique au projet et les coûts connexes fourni dans la partie E : Mise en œuvre, suivi et évaluation.

2. Veuillez indiquer comment les activités soutenues par le financement du Fonds contribueront à renforcer les capacités de base et à atteindre un ou plusieurs axes d'intervention des domaines techniques de l'outil de la 3e édition de l'évaluation externe conjointe et de l'évaluation de la performance des services vétérinaires (PVS), dans le cadre d'un ou de plusieurs des trois domaines prioritaires définis (surveillance, systèmes de laboratoire et personnel de santé).

- a) Veuillez sélectionner les domaines dans lesquels les investissements financés par le Fonds de lutte contre les pandémies contribueront aux progrès vers un niveau de capacité avéré (objectif de niveau 4 ou 5) dans un ou plusieurs des axes d'intervention techniques de l'outil de la troisième édition de l'évaluation externe conjointe (JEE3) et/ou du processus d'évaluation de la PVS énumérés (Veillez choisir les domaines pertinents):

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Systèmes de surveillance et d'alerte précoce |
| <input type="checkbox"/> | Sans objet |
| <input type="checkbox"/> | JEE D2.1 Fonction de surveillance d'alerte précoce |
| <input type="checkbox"/> | JEE D2.2 Vérification de l'incident et enquête |

[Table continues next page...](#)

- JEE D2.3 Analyse et partage de l'information
- JEE P4.2 Surveillance de la résistance aux antimicrobiens (AMR)
- JEE P5.1 Surveillance des zoonoses
- JEE PoE1 Capacités de base requises en tout temps au niveau des points d'entrée (aéroports, ports et points de passage au sol)
- PVS II-3 Quarantaine et sécurité aux frontières
- PVS II-4 Surveillance et détection précoce
- PVS II-9 Résistance aux antimicrobiens et utilisation d'antimicrobiens

Systèmes de laboratoire

- Sans objet
- JEE D1.1 Système d'orientation et de transport des échantillons
- JEE D1.2 Système de qualité des laboratoires
- JEE D1.3 Modalités des capacités d'essai en laboratoire
- JEE D1.4 Réseau national de diagnostic efficace
- JEE P7.1 Système pangouvernemental de biosûreté et de biosécurité en place pour les installations humaines, animales et agricoles
- JEE P7.2 Formation et pratiques en matière de biosûreté et de biosécurité dans tous les secteurs pertinents (concernant notamment l'homme, l'animal et l'agriculture)
- PVS II-1 Diagnostic en laboratoire vétérinaire

Renforcement des ressources humaines/du personnel

- Sans objet
- JEE D3.1 Stratégie multisectorielle en matière de personnel
- D3.2 Ressources humaines pour la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI)
- D3.3 Formation du personnel
- D3.4. Augmentation de la main-d'œuvre pendant un événement de santé publique
- PVS I-1 Personnel professionnel et technique des Services vétérinaires

PVS I-2 Compétence et formation des vétérinaires et paraprofessionnels vétérinaires

PVS I-3 Formation continue

b) Si vous n'êtes pas en mesure de vous référer aux capacités de base de la JEE ou de la PVS, veuillez indiquer comment les investissements financés par le Fonds contribueront à renforcer les capacités de base dans le cadre d'une ou plusieurs des priorités définies ci-dessous, conformément à la Note d'orientation à l'intention des candidats)⁵ (Veuillez sélectionner les capacités applicables):

Sans objet

Instruments politiques, juridiques et normatifs de mise en œuvre du RSI 2005 et des normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)

Coordination du RSI, fonctions et activités de sensibilisation du point focal national pour le RSI, mécanisme de coordination de l'approche « Un monde, une santé »

Financements

Systèmes de laboratoire

Surveillance et détection précoce

Ressources humaines liées à la santé humaine et animale

Gestion des urgences sanitaires

Augmentation de la main-d'œuvre lors d'un événement de santé publique ou d'événements qui nécessiteraient une intervention de santé publique (par exemple, des rassemblements de masse, des catastrophes naturelles)

Fourniture de services de santé

Fourniture de services de santé animale

Lutte anti-infectieuse

Prévention, contrôle et éradication des maladies animales

Communication sur les risques et participation communautaire (RCCE)

Santé aux points d'entrée et aux frontières

Sécurité sanitaire des aliments

RAM

Autre (veuillez préciser) _____

⁵ Applicants should ensure their proposal reflects the considerations in this Guidance Note <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/8fa20db71c206d37ffbb1b8fe1f111-0390072023/original/Pandemic-Fund-2nd-Call-for-Proposals-Guidance-Note-Dec-22-2023.pdf>

- 3.** Veuillez sélectionner tout autre domaine dans lequel les investissements financés par le Fonds contribueront également aux progrès dans tous les autres domaines décrits dans le Cadre de résultats du Fonds (le cas échéant) (veuillez cocher les domaines pertinents et décrire les modalités de cette contribution dans la zone de texte ci-dessous).

1 Lutte anti-infectieuse (IPC)

- R4.1 - Programmes de lutte anti-infectieuse
- R4.2 - Surveillance des infections associées aux soins (IAS)
- R4.3 - Environnement sûr dans les établissements de santé

2 Communication sur les risques et participation communautaire (RCCE)

- R5.1 - Système de RCCE pour les situations d'urgence
- R5.2 - Communication sur les risques
- R5.3 - Participation communautaire

3 Capacités supplémentaires liées aux zoonoses

- P5.2 - Riposte aux zoonoses
- P5.3 - Pratiques saines de production animale
- PVS II-6 Prévention, contrôle et éradication des maladies

4 Gestion des urgences sanitaires [y compris les contre-mesures médicales]

- R1.1- Évaluation des risques et préparation aux situations d'urgence
- R1.2- Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP)
- R1.3- Gestion des réponses aux urgences sanitaires
- R1.4- Activation et coordination du personnel et des équipes de santé en cas d'urgence de santé publique
- R1.5- Logistique d'urgence et gestion de la chaîne d'approvisionnement
- R3.3 - Continuité des services de santé essentiels (ESS)
- PoE 2 - Interventions de santé publique aux points d'entrée

5 Vaccination [y compris les capacités de vaccination de masse]

- P8.1- Couverture vaccinale (rougeole) dans le cadre du programme national
- P8.2 - Accès et administration des vaccins au niveau national
- P8.3 - Vaccination de masse contre les épidémies de maladies évitables par la vaccination

6 Autres/ préciser :

Veillez décrire comment les domaines sélectionnés ci-dessus contribueront aux progrès dans tout autre domaine cité dans le Cadre de résultats du Fonds de lutte contre les pandémies.

4. Principales activités et résultats attendus

Pour chaque capacité de base ciblée et indicateur de JEE/du rapport annuel d'auto-évaluation (SPAR)/de PVS sélectionné, veillez à décrire les principales activités, les raisons de leur hiérarchisation et les résultats attendus (un ensemble de résultats escomptés spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais) dans le Modèle Excel du cadre spécifique au projet et les coûts connexes fourni dans la partie E : Mise en œuvre, suivi et évaluation.

5. Théorie du changement

Veillez décrire clairement la théorie du changement⁶ de la proposition, en indiquant comment l'ensemble des ressources (financement du Fonds, parallèlement au cofinancement et au co-investissement) et les principales activités proposées contribueront à renforcer les capacités de base et à atteindre un ou plusieurs des axes d'intervention des domaines techniques de l'outil de la 3^e édition de la JEE et du processus d'évaluation de la PVS, dans le cadre d'une ou plusieurs des trois priorités définies.

Téléverser le texte ou le document

⁶ Une théorie du changement est une méthode qui explique comment une intervention donnée ou un ensemble d'interventions sont censés conduire à un changement précis sur le plan du développement, grâce à une analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments de preuve existants. Une théorie du changement détaillée guide l'élaboration de programmes dans une démarche rationnelle et fondée sur des données probantes, les hypothèses et les risques étant clairement analysés et décrits.

Partie B. Justification, besoins avérés et cohérence avec les priorités nationales/régionales

Veillez répondre en moins de 500 mots à chaque question. Pour les propositions plurinationales, veuillez saisir les informations de chaque pays. Pour les propositions émanant d'organisations régionales, veuillez inclure tout plan régional, toute évaluation régionale ou toute autre information.

6. Contexte et besoins avérés

- a) **Le contexte.** Décrire brièvement le contexte épidémiologique du pays [ou de la région] qui justifie la demande de financement dans les domaines prioritaires sélectionnés ci-dessus. Veuillez inclure la prévention et la préparation aux pandémies (sur la base du Cadre de suivi et d'évaluation du Règlement sanitaire international (MEF RSI)), les systèmes de santé, les perspectives intersectorielles et les besoins des communautés, ainsi que les vulnérabilités spécifiques ou l'exposition à des risques d'épidémie ou de pandémie.

- b) Besoins avérés.

Des évaluations nationales et/ou régionales pertinentes ont-elles été réalisées ?

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Des évaluations nationales ont été réalisées |
| <input type="checkbox"/> | Des évaluations régionales ont été réalisées |
| <input type="checkbox"/> | Aucune évaluation nationale ni régionale n'a été réalisée |

Comment cela apparaît-il dans le portail : En fonction des cases cochées, le tableau 3, le tableau 4 ou une zone de texte seront renseignés.

Veillez téléverser des copies de ces évaluations dans la Partie F : Documents supplémentaires requis.

Tableau 3: Évaluations réalisées par pays

Évaluation	Pays [liste déroulante]	Années [liste déroulante]	Informations complémentaires
Menu déroulant : JEE, SPAR, PVS, PVS-GAP, IAR, AAR, EAR, Simex, Autre (ajouter le nom)			

Tableau 4: Évaluations réalisées par région

Évaluation	Région	Années [liste déroulante]	Informations complémentaires

Si aucune évaluation n'a encore été réalisée, veuillez décrire tout projet d'évaluation à l'avenir, y compris pendant le projet.

c) Difficultés et lacunes. Veuillez fournir un résumé clair et complet de toutes les difficultés et lacunes mises en évidence par les évaluations décrites dans les tableaux 3 et 4 ou par d'autres moyens. Veuillez ensuite décrire les domaines visés par les activités proposées dans la présente demande de financement. Expliquer comment les fonds sollicités aideront à combler les lacunes mises en lumière par les évaluations ou par d'autres moyens, et pourquoi ces domaines marqués par des carences ont été privilégiés pour la demande de financement. Veuillez en outre téléverser des copies de ces évaluations dans la Partie F : Documents supplémentaires requis.

- 7. Cohérence avec les priorités nationales/régionales.** Veuillez indiquer si les évaluations réalisées ont débouché sur un ou plusieurs plans nationaux/régionaux, et si ce(s) plan(s) met(tent) clairement en évidence les lacunes et les priorités en matière de PPR ?

a) Le pays a-t-il ou les pays ont-ils préparé/mis à jour des plans nationaux/régionaux ?

- Des plans nationaux ont été préparés/mis à jour
- Des plans régionaux ont été préparés/mis à jour
- Aucun plan national ni régional n'a été préparé/mis à jour

Comment cela apparaît-il dans le portail : En fonction des cases cochées, le tableau 5, le tableau 6 ou une zone de texte seront renseignés.

Veuillez téléverser des copies de ces plans dans la Partie F :
Documents supplémentaires requis.

Tableau 5: Plans préparés/mis à jour par pays

Plan national	Pays [liste déroulante]	Années [liste déroulante]	Informations complémentaires
[Menu déroulant : PANSS stratégiques sur 5 ans, PANSS opérationnels sur 1 an, atelier national de transition, feuille de route de l'atelier national de transition, feuille de route nationale sur l'approche « Un monde, une santé », autre/et espace pour saisir le nom de l'autre]			

Tableau 6: Plans préparés/mis à jour par région

Plan régional	Région	Années [liste déroulante]	Informations complémentaires

S'il n'existe pas de plans nationaux ou régionaux relatifs à la sécurité sanitaire et à la préparation et la riposte aux épidémies et aux pandémies, veuillez décrire tout plan prévu pour en élaborer à l'avenir, y compris durant ce projet.

b) Veuillez indiquer clairement les priorités pertinentes dans les plans nationaux/ régionaux, ou relevées par d'autres moyens, et la manière dont les objectifs de la proposition cadrent avec ces priorités.

8. Complémentarité avec d'autres efforts et initiatives en cours dans les trois domaines prioritaires. Veuillez décrire clairement comment la proposition complète d'autres initiatives/activités en cours, y compris d'autres bailleurs de fonds dans le domaine de la santé (par exemple le Fonds mondial, Gavi, la CEPI, le Mécanisme de financement mondial, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la résistance aux antimicrobiens, les organismes bilatéraux) pour répondre aux priorités relevant du présent Appel à propositions au niveau national [ou régional]. Donner une description détaillée des synergies. *Veuillez noter que le Fonds recherchera une coordination/un alignement clair entre ses projets actuels/en cours et les projets proposés concernant le même pays, afin d'aider à maximiser l'impact des projets financés en matière de PPR.*

9. Contribution à d'autres initiatives prioritaires. Veuillez décrire de quelle manière la proposition s'appuie sur d'autres initiatives prioritaires du programme d'action national ou régional en matière de PPR aux pandémies, telles que les soins de santé primaires (SSP), la réforme des RHS, les soins de santé communautaires, entre autres ? Veuillez également décrire tout exemple intersectoriel.

Partie C: Cofinancement, co-investissement et financement global disponible

N.B : Veuillez répondre en moins de 500 mots à chaque question. Veuillez également fournir toute preuve de cofinancement ou de co-investissement dans la partie F : Documents supplémentaires requis.

- 10. Cofinancement.** Veuillez décrire le cofinancement qui sera mobilisé auprès des organismes de mise en œuvre et d'autres sources (organismes bilatéraux, organisations philanthropiques, secteur privé, etc.) pour compléter le financement demandé au Fonds et accompagner les activités du projet. Veuillez également décrire dans quelle mesure et de quelle manière ce cofinancement est « complémentaire »⁷ et lié au financement du Fonds.

- 11. Cofinancement.** Veuillez remplir le tableau ci-dessous en indiquant la source de chaque engagement de cofinancement en espèces, le montant et les activités qui seront financées par ce cofinancement. Si un organisme de mise en œuvre ou une autre source fournit un cofinancement en nature, veuillez l'indiquer séparément dans le tableau 8.

N.B : Cela devrait inclure les cofinancements d'organismes de mise en œuvre, d'organisations philanthropiques ou des financements privés. Si le cofinancement a un horizon temporel différent de celui du Fonds, veuillez modifier le tableau pour refléter les différences. Prière de se référer aux directives sur le cofinancement figurant à la Section IV de la Note d'orientation relative à l'Appel à propositions.

⁷ « Le cofinancement et le co-investissement devraient chercher à apporter de nouvelles ressources supplémentaires au fil du temps. » Source : Guiding Principles on Co-financing, Co-investment and Country Ownership, page 4.

Tableau 7: Montant total du cofinancement : en espèces

Source du cofinancement [Menu déroulant : Organisme de mise en œuvre, organisme bilatéral, organisation philanthropique, secteur privé, autre]	Nom	Montant (en dollar)	Sous-catégorie [menu déroulant : prêt, crédit, don, autre]	Description des activités proposées ou des objectifs	Calendrier prévu de mise à disposition des fonds

Des cofinancements en nature seront-ils mobilisés auprès des organismes de mise en œuvre et d'autres sources pour compléter le financement demandé au Fonds et soutenir les activités du projet ?

Oui

Non

Comment cela apparaît-il dans le portail : Si vous sélectionnez "Oui", le tableau 8 s'affichera.

N.B : Cela devrait inclure les contributions non monétaires ou « en nature » engagées, telles que le temps de travail du personnel de l'organisme de mise en œuvre, les bureaux, les fournitures de bureau, le transport, etc. Pour les contributions en nature, veuillez en estimer la valeur. Assurez-vous que tous les chiffres sont en dollars. Si le cofinancement a un horizon temporel différent de celui du Fonds, veuillez modifier le tableau pour refléter les différences. Prière de se référer aux directives sur le cofinancement figurant à la Section IV de la Note d'orientation relative à l'Appel à propositions.

Tableau 8: Montant total du cofinancement : en nature

Source du cofinancement [Menu déroulant : Organisme de mise en œuvre, organisme bilatéral, organisation philanthropique, secteur privé, autre]	Nom	Montant (en dollar)	Sous-catégorie en nature [menu déroulant : matériels, appui technique, autres]	Description des activités proposées ou des objectifs	Calendrier prévu de mise à disposition des fonds

12. Co-investissement. Veuillez remplir le tableau ci-dessous en indiquant la source de chaque engagement de co-investissement en espèces du pays ou de l'organisation régionale, le montant et les activités qui seront couvertes. Si un pays ou une organisation régionale fournit un cofinancement en nature et en espèces, veuillez l'indiquer séparément dans le tableau 10.

N.B : Cela devrait inclure les ressources intérieures d'un pays ou d'une organisation régionale. Prière de se référer aux directives sur le cofinancement figurant à la Section IV de la Note d'orientation relative à l'Appel à propositions.

Tableau 9: Montant total du co-investissement : en espèces

Source du co-investissement [Menu déroulant : Gouvernement, organisation régionale]	Nom	Montant (en dollar)	Sous-catégorie [menu déroulant : prêt, don, budget opérationnel, autre]	Description des activités proposées ou des objectifs	Calendrier prévu de mise à disposition des fonds

- a) Si l'un des pays ou l'organisation régionale ne sont pas en mesure de fournir un co-investissement financier, veuillez expliquer pourquoi (par exemple, le pays est en situation de surendettement ou présente un risque élevé de surendettement⁸).

Des co-investissements en nature seront-ils mobilisés auprès d'un pays ou d'une organisation régionale pour compléter le financement demandé au Fonds et soutenir les activités du projet ?

Oui

Non

Comment cela apparaît-il dans le portail : Si vous sélectionnez "Oui", le tableau 10 s'affichera.

N.B : Cela devrait inclure les contributions non monétaires ou « en nature » qu'ils s'engagent à apporter, telles que le temps de travail des responsables gouvernementaux, les bureaux, les fournitures de bureau, le transport, etc. Pour les contributions en nature, veuillez en estimer la valeur. Assurez-vous que tous les chiffres sont en dollars. Prière de se référer aux directives sur le co-investissement figurant à la Section IV de la Note d'orientation relative à l'Appel à propositions.

Tableau 10: Montant total du co-investissement : en nature

Source du co-investissement [Menu déroulant : Gouvernement, organisation régionale]	Nom	Montant (en dollar)	Sous-catégorie [menu déroulant : matériels, appui technique, autres]	Description des activités proposées ou des objectifs	Calendrier prévu de mise à disposition des fonds

⁸ Veuillez consulter la liste actuelle des notations des pays en matière de surendettement
<https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>

13. Plans de co-investissement. Veuillez décrire les plans relatifs à tout co-investissement financier, en nature et/ou stratégique qui sera mobilisé par le(s) pays/l'organisation régionale pour accompagner les activités pendant la période du projet.

a) Veuillez décrire clairement : a) chaque co-investissement financier, non financier et/ou stratégique et les activités que chacun appuiera ; b) s'il s'agit d'un engagement nouveau ou en cours ; c) s'il est « complémentaire »⁹ et lié au financement du Fonds, et d) de quelle manière les effets du projet seront pérennisés après la fin du financement.

14. Efficacité technique et efficacité des allocations/optimalisation des ressources : Veuillez indiquer de quelle manière la proposition garantit l'efficacité technique et l'efficacité dans l'allocation des ressources, notamment en hiérarchisant l'utilisation des ressources de manière efficace pour atteindre les résultats convenus, conformément aux principes d'optimalisation des ressources¹⁰. En particulier, veuillez préciser si des « fonds du projet » seront utilisés par l'organisme de mise en œuvre au lieu d'être transférés au bénéficiaire ou à un partenaire d'exécution, et en expliquer les raisons. S'agissant des activités exécutées par l'organisme de mise en œuvre, quel pourcentage serait affecté aux frais d'administration et aux frais généraux ?

Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour plus de précision.

N.B : Veuillez ne pas modifier les valeurs de ce tableau. Si les valeurs totales ne correspondent pas à celles de votre proposition, veuillez ajuster les valeurs dans les tableaux respectifs du Résumé des informations et dans la partie C.

⁹ « Le cofinancement et le co-investissement devraient chercher à apporter de nouvelles ressources supplémentaires au fil du temps. » Source : Principes directeurs relatifs au cofinancement, au co-investissement et à l'appropriation par les pays, page 4.

¹⁰ « Le cofinancement et le co-investissement devraient chercher à apporter de nouvelles ressources supplémentaires au fil du temps. » Source : Principes directeurs relatifs au cofinancement, au co-investissement et à l'appropriation par les pays, page 4.

Tableau 11: Récapitulatif financier du projet

Montant total du financement demandé au Fonds	
Montant total du financement demandé	[calcul automatique]
Co-Cofinancements	
Montant total du cofinancement (en nature et en espèces)	[calcul automatique]
Cofinancement total en nature	[calcul automatique]
Cofinancement total en espèces	[calcul automatique]
Montant total du cofinancement (en nature + en espèces) / Montant total du financement demandé	[calcul automatique]
Co-investissement.	
Montant total du co-investissement (en nature et en espèces)	[calcul automatique]
Co-investissement total en nature	[calcul automatique]
Co-investissement total en espèces	[calcul automatique]
Co-investissement total (en nature + en espèces) / Montant total du financement demandé	[calcul automatique]
Ressources totales mobilisées	
[Cofinancement total (en nature + en espèces) + co-investissement total (en nature + en espèces)] / Montant total du financement demandé	[calcul automatique]

Partie D: Appropriation, engagement, coordination, collaboration et co-création

N.B : Veuillez répondre en moins de 500 mots à chaque question.

- 15. Appropriation et co-création.** Veuillez décrire comment le pays, le groupe de pays ou l'organisation régionale s'est approprié et a piloté le processus d'élaboration de la proposition, en assurant la création conjointe par le pays/les pays/la région, ainsi que la façon dont ils continueront à piloter le processus tout au long de la mise en œuvre. *Si cela est Sans objet, veuillez en fournir une justification détaillée (par exemple, le pays est jugé en situation de fragilité, de conflit et de violence (FCS), est considéré comme un environnement opérationnel difficile (COE)).*

- 16. Engagement et durabilité.** Veuillez décrire comment le(s) pays/l'organisation régionale seront en mesure de pérenniser ou d'augmenter, à plus long terme, les résultats/progrès réalisés par le projet en matière de renforcement de la PPR, au-delà de l'achèvement du projet, et comment cela sera financé.

- 17. Coordination et collaboration.** Décrivez de quelle manière la proposition réunit des organisations de la société civile importantes, des organisations communautaires et d'autres acteurs de la PPR aux pandémies (notamment pour la santé humaine, animale et environnementale) afin de garantir que le(s) candidat(s) et les partenaires adoptent une approche cohérente, créée de concert et coordonnée par leurs soins (par exemple, en appuyant les apports des différents partenaires sur une stratégie gouvernementale ou un plan gouvernemental), et expliquez de façon convaincante de quelle manière cette coordination a été assurée et sera poursuivie tout au long de la mise en œuvre.

- 18. Organismes de mise en œuvre.** Veuillez décrire les raisons de la participation de chaque organisme de mise en œuvre et le rôle envisagé pour chacun dans le projet.

- 19. Participation par secteurs.** Veuillez indiquer de quelle manière la proposition a été élaborée de façon à intégrer plusieurs secteurs pertinents (par exemple, la santé humaine, animale et environnementale, l'éducation, la protection sociale et l'emploi), guidée par les principes de l'approche «Un monde, une santé»¹¹, et de quelle manière ces secteurs participeront à la mise en œuvre, notamment les fonctions et les responsabilités de chacun.

- 20. Genre, droits de l'homme, équité.** Veuillez décrire comment le projet proposé a été élaboré d'une manière qui intègre les considérations liées au genre¹² et aux groupes vivant en situation de vulnérabilité, et comment le projet s'attaquera aux problèmes liés aux droits de l'homme et à l'équité plus généralement. Les propositions devraient comprendre un ensemble concret de mesures visant à remédier à ces problèmes (ce qu'il faut faire) ainsi qu'un plan sur la façon dont ces mesures seront mises en œuvre (comment le faire) afin d'intégrer la parité hommes-femmes et plus généralement l'équité dans les capacités sélectionnées en matière de PPR.

¹¹ Vous pouvez consulter le document intitulé : One Health: A new definition for a sustainable and healthy future. One Health High-Level Expert Panel (OHHLEP), <https://doi.org/10.1371/journal.ppat.1010537>

¹² Voir les orientations données dans le Gender in Preparedness and Response Toolkit (GENPAR), par exemple. <https://www.genderandcovid-19.org/resources/gender-in-preparedness-and-response-toolkit-genpar/>

Partie E: Mise en œuvre, suivi et évaluation

21. Cadre de résultats

- a) Pour chaque dimension du Cadre de résultats du Fonds, veuillez décrire clairement les domaines d'impact ainsi que les résultats escomptés au niveau des produits, en veillant à ce que chacun soit spécifique, mesurable, réalisable et assorti de délais, notamment en soulignant comment les activités agiront sur les groupes en situation de vulnérabilité et les populations marginalisées¹³. Veuillez également indiquer toutes les hypothèses sous-jacentes que vous avez utilisées (par exemple, sur le contexte/la situation du pays).

1) Renforcement des capacités/démonstration des compétences

Décrire les objectifs d'amélioration des capacités, tels que mesurés par l'évolution des notes JEE/SPAR/PVS ou par les améliorations dans d'autres évaluations)

Décrire les objectifs d'amélioration des capacités, tels que mesurés par l'amélioration de la rapidité d'exécution ou d'autres mesures de la qualité ou l'amélioration des résultats qualitatifs de l'Examen en cours d'intervention (IAR), de l'Examen a posteriori (AAR), de l'Examen avant l'intervention (EAR), des Exercices de simulation (SimEx) ou d'autres exercices à titre d'examens.

2) Promotion de la coordination au niveau national (entre les secteurs dans les pays) et entre les pays à l'échelle régionale et mondiale

Décrire les objectifs d'amélioration de la coordination et la manière dont les activités prévues contribueront à une meilleure coordination intersectorielle au niveau national, entre les pays et à l'échelle régionale (le cas échéant). Il peut s'agir de mécanismes directs (utilisation spécifique des fonds pour renforcer les mécanismes de coordination) ou indirects.

¹³ Lien avec le cadre de résultats : <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/eac1acfe37285a29942e9bb513a4fb43-0200022022/related/PF-Results-Framework-with-Indicator-Reference-Sheets-Feb-09-2023.pdf>

3) Incitation à des investissements supplémentaires dans la PPR aux pandémies

Décrire les objectifs d'encouragement des investissements supplémentaires et la manière dont les activités prévues contribueront directement ou indirectement à ces objectifs.

4) Garantie de la gestion administrative/opérationnelle efficace des ressources du Fonds

Décrire les objectifs visés en matière d'efficacité opérationnelle/administrative et la manière dont les organismes de mise en œuvre et les équipes-pays de projet veilleront à ce que ces objectifs soient atteints.

5) Veiller à l'égalité des genres et plus généralement à la prise en compte des questions d'équité

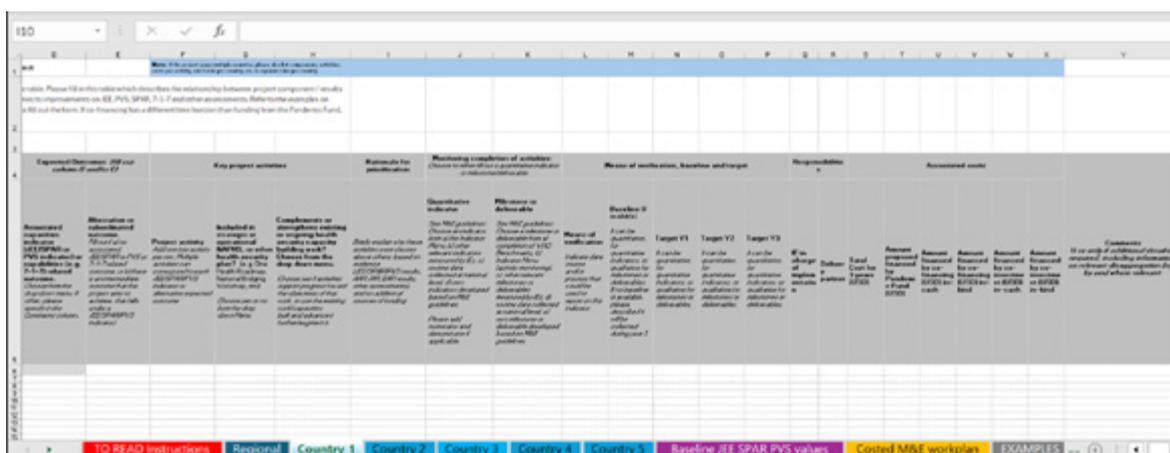
Décrire les objectifs en matière d'égalité des genres et de promotion de l'équité en santé au sein des populations mal desservies et la manière dont les organismes de mise en œuvre et les équipes de projet dans les pays pourraient s'assurer qu'ils sont atteints. Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter le Gender in Preparedness and Response Toolkit pour des orientations¹⁴.

b) Si des indicateurs spécifiques du Cadre de résultats du Fonds ne sont pas pertinents pour le projet ou les activités proposés, veuillez indiquer les raisons de leur exclusion.

¹⁴ Voir les orientations données dans le Gender in Preparedness and Response Toolkit (GENPAR), par exemple. <https://www.genderandcovid-19.org/resources/gender-in-preparedness-and-response-toolkit-genpar/>

c) Veuillez fournir un plan détaillé décrivant les résultats escomptés, liés au Cadre de résultats du Fonds et alignés sur ce dernier, et comprenant des indicateurs au niveau du projet, suivant le Modèle Excel du cadre spécifique au projet et les coûts connexes fourni. Des lignes directrices pour le suivi et l'évaluation seront publiées peu après l'ouverture du portail des demandes sur le site Web du Fonds et devraient être utilisées pour renseigner ce modèle.

Si le cofinancement a un horizon temporel différent de celui du Fonds, veuillez modifier le tableau pour refléter les différences. Si le projet couvre plusieurs pays, veuillez utiliser des onglets distincts dans le fichier Excel pour chaque pays.



N.B : Le Fonds comprend que les allocations peuvent devoir être ajustées durant la mise en œuvre en fonction de l'évolution des besoins et des circonstances et permettra cette souplesse dans certains cas. Veuillez noter que les ressources du financement du Fonds ne peuvent pas être utilisées pour financer le budget de base de l'organisme ou des organismes de mise en œuvre.

22. Suivi, évaluation et apprentissage (SEA)

a) Veuillez fournir un plan clair et chiffré (veuillez remplir la feuille « Costed M&E workplan » dans le modèle Excel qui était indiqué dans la question E.21c) indiquant comment et quand le suivi et l'évaluation seront effectués pour le projet, y compris les activités spécifiques soutenues par le financement, ainsi que les processus qui seront utilisés pour vérifier si les progrès sont ou ne sont pas sur la bonne voie. Vous pouvez utiliser la zone de texte ci-dessous pour fournir les détails additionnels.

Téléverser un texte ou un document

b) Veuillez décrire comment les apprentissages seront identifiés et documentés.

23. Responsabilités. Veuillez décrire comment les responsabilités en matière d'activités, d'établissement de rapports et de reddition de comptes seront réparties au cours du processus de mise en œuvre du projet entre les pays, les organismes de mise en œuvre et les partenaires (au niveau du projet).

24. Principaux risques. Veuillez résumer les principaux risques du projet liés à la mise en œuvre (par exemple, politiques et gouvernance, conception technique du projet ou du programme, stratégies et politiques sectorielles, capacité institutionnelle de mise en œuvre et durabilité, risques fiduciaires). Veuillez évaluer le niveau global de risque (faible, modéré, substantiel ou élevé), la probabilité que le risque se matérialise (compte tenu des mesures d'atténuation), la gravité des répercussions sur le Fonds si le risque venait à se matérialiser et décrivez les mesures d'atténuation qui seraient mises en place. Les risques financiers (c'est-à-dire les détournements de fonds, le gaspillage des ressources, la fraude, la corruption, le financement du terrorisme), les risques opérationnels, les risques politiques et les risques liés à la gouvernance devraient être inclus dans la matrice.

Tableau 12: Matrice des risques

Risque et description	Catégorie de risque (financier, opérationnel, lié à la gouvernance, autre)	Probabilité de matérialisation du risque compte tenu des mesures d'atténuation qui seraient mises en œuvre (faible, modéré, substantiel, élevé)	Gravité des conséquences de la matérialisation des risques sur le Fonds (faible, modéré, substantiel, élevé)	Mesures d'atténuation existantes ou prévues et personne/entité responsable

- 25. Mesures de sauvegarde.** Veuillez décrire la manière dont les mesures de sauvegarde environnementale et sociale, telles que la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (PSEAH), la protection de l'enfance et celles liées au genre, aux groupes vivant en situation de vulnérabilité ; le partage des données, la gouvernance et d'autres aspects pertinents ont été pris en compte et seront assurés¹⁵.

¹⁵ Aux termes de la section 4.1 de l'Accord sur les procédures financières (FPA), les organismes de mise en œuvre sont « responsables de l'utilisation des fonds transférés par l'Administrateur fiduciaire et des activités menées au moyen de ces fonds conformément a) à ses politiques et procédures, y compris, mais sans s'y limiter, à ses politiques de passation des marchés, de gestion financière, de décaissement et de sauvegarde, à son cadre de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption et à ses procédures de filtrage visant à empêcher [l'utilisation des ressources du Fonds fiduciaire pour] financer des activités terroristes ».

Partie F: Documents supplémentaires requis.

Veillez téléverser les documents suivants (*si vous souhaitez soumettre plusieurs documents pour chaque catégorie, veuillez les regrouper en un seul document PDF par catégorie*)

- Lettre d'accompagnement (obligatoire)** : Veuillez soumettre une lettre d'accompagnement, signée par a) des hauts responsables du ministère de la Santé, du ministère des Finances et de tout autre ministère concerné par le projet ou y participant (le cas échéant – pour les propositions nationales ou plurinationales) ou b) un haut responsable de l'organisation régionale (le cas échéant – pour les propositions émanant d'organisations régionales) et c) un représentant de chaque organisme de mise en œuvre, confirmant que :

- 1) la proposition a été élaborée conjointement avec la participation des parties prenantes concernées.
- 2) le processus a respecté les principes de co-création, d'appropriation, d'inclusion et de participation ; et
- 3) toutes les parties, si elles sont retenues pour le financement, s'engagent à continuer d'adhérer à ces principes tout au long de la mise en œuvre du projet

Prière de se référer à l'annexe 3, paragraphes 7 et 8 de la Note d'orientation pour plus de détails sur la note d'accompagnement. Un modèle de formulaire sera fourni sur le portail.

- (*Le cas échéant*) **Copies des évaluations** : Copies des évaluations JEE, SPAR, PVS ou PVS-GAP antérieures du/des pays, et d'autres évaluations nationales ou régionales pertinentes (veuillez regrouper tous les documents en un seul fichier PDF)

- (*Le cas échéant*) **Copies des plans nationaux/régionaux** : Copies des plans du/des pays ou de la région, y compris du Plan d'action national pour la sécurité sanitaire (PANSS), des documents d'un atelier national de transition et d'une feuille de route, etc. (veuillez regrouper tous les documents en un seul fichier PDF)

- (*le cas échéant*) **Copies des évaluations de l'égalité des genres et des plans d'action nationaux en matière de genre** : Copies des évaluations ou des plans du/des pays ou de la région en matière de genre

(Le cas échéant) Preuve de la participation des OSC, des organisations communautaires et des acteurs non étatiques : Veuillez fournir toute preuve attestant que les OSC, les organisations communautaires et les acteurs non étatiques ont été associés à l'élaboration de la proposition et le seront tout au long de la mise en œuvre. Il peut s'agir de lettres d'approbation, de coordonnées, de preuves de réunions (par exemple, photos, registres de présence/de réunions).
(Veuillez regrouper tous les documents en un seul fichier PDF)

(Le cas échéant) Preuve de cofinancement : Veuillez soumettre tous les éléments prouvant qu'un cofinancement sera disponible si la proposition est financée. Il peut s'agir de lettres des cofinanciers, d'autres types de correspondance, etc.
(Veuillez regrouper tous les documents en un seul fichier PDF)

(Facultatif) Autre : Veuillez utiliser cet espace pour fournir tout autre document que vous aimeriez partager avec le Groupe consultatif technique, mais veuillez à ne déposer dans cette section que des documents de moins de 10 pages. Des documents supplémentaires ne sont pas exigés.

Annexe 1: Glossaire

Bénéficiaire: a) tout Pays admissible pouvant bénéficier du Fonds dans le cadre de projets ou d'activités entrepris par un organisme de mise en œuvre pour réaliser l'objectif du Fonds ; ces projets ou activités peuvent faire intervenir l'État/le secteur public et le secteur privé/non étatique des pays admissibles ; et b) des organisations, entités ou plateformes régionales qui sont des institutions techniques spécialisées mises en place par les gouvernements d'un ou plusieurs pays admissibles pour soutenir leurs initiatives de santé publique et renforcer les capacités de PPR aux pandémies.

Cofinancement : Contributions financières et en nature requises des organismes de mise en œuvre ou d'autres sources (par exemple, les organisations d'aide bilatérale, les organisations philanthropiques et les sources potentielles futures de financement du secteur privé), en plus du financement demandé au Fonds/reçu du Fonds, pour mettre en œuvre le projet ou la partie du projet pour laquelle une proposition de financement a été soumise.

Co-investissement : Ressources financières et en nature ou engagements stratégiques non monétaires connexes du ou des co-investisseurs, en plus du financement du Fonds, en vue de la mise en œuvre du projet ou de la partie du projet pour laquelle une proposition de financement a été soumise ; le co-investissement pourrait également inclure des engagements stratégiques et des projets connexes du ou des co-investisseurs, qui compléteraient le financement du Fonds.

Co-investisseur : Même chose que « Pays admissible ».

Pays admissible : Tout pays ou territoire admis à recevoir des financements de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ou de l'Association internationale de développement (IDA).¹⁶

Fonds d'intermédiation financière (FIF) : Fonds fiduciaire dans le cadre duquel la BIRD fournit un ensemble précis de services administratifs, financiers et/ou opérationnels.

Accord sur les procédures financières (APF) : L'accord sur les procédures financières conclu entre la BIRD, en sa qualité d'Administrateur du Fonds, et un organisme de mise en œuvre. L'accord sur les procédures financières doit être signé par l'organisme de mise en œuvre avant la date limite du 17 mai 2024 pour que ce dernier puisse participer au 2e Appel à propositions.

Plafond de financement : Le montant maximal du financement qu'une proposition peut demander au Fonds. Aux fins du deuxième Appel à propositions, les propositions émanant d'un seul pays peuvent porter sur un montant maximum de 25 millions de dollars.

¹⁶ Liste des pays et territoires actuellement admis à bénéficier d'un financement de l'IDA ou de la BIRD : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>.

Les demandes pour les propositions plurinationales peuvent atteindre 40 millions de dollars par proposition. Les demandes pour les propositions émanant d'organisations régionales peuvent atteindre 40 millions de dollars par proposition.

Montant du financement : Les ressources financières demandées par une proposition au Fonds de lutte contre les pandémies. Il s'agit de la somme des fonds du projet et des frais d'administration de l'organisme de mise en œuvre.

Organisme(s) de mise en œuvre : Entité agréée ou accréditée conformément au Manuel des opérations et ayant signé l'Accord sur les procédures financières. Treize (13) organismes de mise en œuvre ont été agréés pour le moment : Banque africaine de développement¹⁷ ; Banque asiatique de développement ; Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures ; Banque européenne d'investissement¹⁸ ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Banque interaméricaine de développement ; Société financière internationale ; UNICEF ; Banque mondiale ; Organisation mondiale de la Santé ; Gavi, l'Alliance du Vaccin ; le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; et la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI). Toutefois, seuls onze (11) organismes de mise en œuvre agréés avaient signé des accords sur les procédures financières au 5 février 2024. Veuillez noter que seuls les organismes de mise en œuvre agréés qui auront signé l'accord sur les procédures financières avant le 17 mai 2024 seront admis à présenter une demande de financement au Fonds dans le cadre du 2e Appel à propositions.

Frais d'administration de l'organisme de mise en œuvre : Montant des ressources du Fonds alloué à l'organisme de mise en œuvre à titre d'honoraires pour couvrir les coûts encourus par l'organisme de mise en œuvre au titre des services fournis par l'organisme de mise en œuvre dans le cadre de la gestion du fonds d'affectation spéciale/du compte de l'organisme de mise en œuvre et du projet pour lequel une allocation est accordée. Il peut s'agir de la préparation et de la supervision de projets financés à l'aide des ressources du Fonds de lutte contre les pandémies. Les frais d'administration prélevés par les organismes de mise en œuvre ne devraient pas englober l'expertise technique ou les activités de suivi et d'évaluation, ces aspects devant être comptabilisés dans le coût du projet. Pour le 2e Appel à propositions, un plafond de 7 % des frais d'administration de l'organisme de mise en œuvre (en pourcentage du montant total du financement demandé – ou de la somme des fonds du projet et des frais d'administration de l'organisme de mise en œuvre) a été fixé pour les activités liées à la préparation, à l'administration et à la supervision des projets du Fonds. Toutefois, pour les projets exécutés dans des environnements opérationnels difficiles, des situations de fragilité et de conflit (FCS), des petits États insulaires en développement (PEID) ou dans d'autres circonstances exceptionnelles, le plafond pourrait atteindre 10 % du montant du financement demandé par l'organisme de mise en œuvre, à condition que la proposition justifie clairement l'augmentation des frais et l'étaye par des preuves.

17 Au 5 février 2024, la BAD n'avait pas signé l'accord sur les procédures financières.

18 Au 5 février 2024, la BEI n'avait pas signé l'accord sur les procédures financières.

Proposition plurinationale : Il s'agit d'une proposition soumise par un ou plusieurs pays admissibles de concert avec un ou plusieurs organismes de mise en œuvre agréés, dont les activités seront menées au niveau national ou infranational dans chacun des pays candidats, y procurant des avantages. Une proposition émanant de plusieurs pays de la même région sera également considérée comme une « proposition plurinationale » et non comme une proposition d'une organisation régionale.

Fonds des projets : Montant des ressources du Fonds allouées à titre de financement pour la mise en œuvre du projet, qui comprend les activités liées au suivi et à l'évaluation. Ce montant est distinct des frais d'administration de l'organisme de mise en œuvre.

Proposition émanant d'une organisation régionale : Il s'agit d'une proposition soumise par une organisation (ou une entité ou plateforme) régionale de concert avec un ou plusieurs organismes de mise en œuvre agréés, dont les activités seront menées au niveau régional et sous-régional, y procurant des avantages. La proposition d'une organisation régionale est différente d'une proposition plurinationale en ce que le principal bénéficiaire du financement est une organisation régionale, plutôt que des pays. Parmi les exemples d'organisations régionales, on peut citer l'Agence de santé publique des Caraïbes (CARPHA) et l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS). D'autres organismes régionaux tels que les communautés régionales de développement ou les organisations économiques peuvent également être envisagés (par exemple, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)). Les branches régionales d'une organisation mondiale, généralement composées d'États Membres regroupés dans une région géographique de cette organisation mondiale, ne seraient en principe pas admissibles.

Proposition nationale¹⁹ : Il s'agit d'une proposition soumise par un pays admissible de concert avec un ou plusieurs organismes de mise en œuvre agréés, dont les activités seront menées au niveau national ou infranational, y procurant des avantages.

Optimisation des ressources : L'emploi efficace, efficient et économique des ressources qui passe par une estimation des coûts et avantages assortie d'une évaluation des risques, des caractéristiques non monétaires et des coûts de cycle de vie, le cas échéant²⁰.

¹⁹ Les pays et territoires qui ne sont pas admissibles à un financement individuel dans le cadre du deuxième Appel à propositions, parce qu'ils ont obtenu des financements dans le cadre du premier Appel sont les suivants : Burkina Faso, Royaume du Bhoutan, République de Cabo Verde, Royaume du Cambodge, République démocratique d'Éthiopie, République de l'Inde, République du Kazakhstan, République de Moldova, Mongolie, République démocratique fédérale du Népal, République du Paraguay, République du Suriname, République du Togo, Cisjordanie et Gaza, République du Yémen et République de Zambie.

²⁰ Tiré des directives de la Banque mondiale sur l'optimisation des ressources : Achieving VfM in Investment Projects Financed by the World Bank <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/274711479159288956-0290022017/original/GuidanceNoteonValueforMoney.pdf>

Annexe 2: Liste de contrôle à l'intention des candidats

N.B : Cette liste de contrôle peut être utilisée pour faciliter la collecte d'informations, mais ne doit pas être considérée comme une liste exhaustive de toutes les exigences énoncées sur le portail de dépôt des demandes.

Dépôt de la requête

- Proposition soumise en anglais sur le portail de dépôt des demandes en ligne avant la date limite du 17 mai 2024
- Désignation d'un chef de projet, qui a été ajouté comme collaborateur (s'il ne s'agit pas de la personne qui soumet la proposition)
- La proposition couvre au moins un des trois domaines prioritaires²¹
- Au moins un organisme de mise en œuvre agréé/accrédité est impliqué dans le projet pour acheminer les fonds²²
- Le montant sollicité est conforme aux plafonds fixés (jusqu'à 25 millions de dollars pour les propositions nationales et jusqu'à 40 millions de dollars pour les propositions plurinationales et celles émanant d'organisations régionales)²³
- Fourchette maximale des frais d'administration de l'organisme de mise en œuvre (en pourcentage du montant demandé) de 7 % à 10 % respectée. Pour tout montant supérieur à 7 %, une justification²⁴ a été apportée
- L'exactitude des chiffres a été vérifiée (par exemple, le nombre de zéros a été contrôlé) et ces chiffres sont exprimés en dollars
- Toutes les autorisations internes nécessaires ont été obtenues avant la soumission. Si ce n'est pas le cas, l'approbation définitive sera-t-elle obtenue d'ici la fin du premier trimestre de l'année civile 2025 ?

21 Prière de se référer à la Section II.A de la Note d'orientation

22 Prière de se référer à la Section I.C de la Note d'orientation

23 Prière de se référer à la Section II.E de la Note d'orientation

24 Prière de se référer à la Section II.F de la Note d'orientation

A) Champ d'application et objectifs de la proposition, capacités de base ciblées, principales activités et résultats escomptés, et théorie du changement

- Description de la portée et des objectifs des activités proposées
- La manière dont le projet contribuera à améliorer les notes en matière de JEE et PVS ainsi que les compétences en ce qui concerne la surveillance globale des maladies et la préparation à riposter aux situations d'urgence sanitaire a été expliquée
- Description des principales activités et résultats attendus
- Description de la théorie du changement

B) Justification, besoins avérés et cohérence avec les priorités nationales/régionales

- Description du contexte national/régional
- Description des évaluations antérieures qui sous-tendent la proposition
- Description des lacunes et des difficultés recensées et explication de la façon dont les activités proposées permettront de les résoudre
- Explication de la relation entre les activités et les objectifs proposés et les plans nationaux/régionaux
- La manière dont les activités proposées complètent d'autres initiatives/activités en cours dans les domaines prioritaires relevant du champ d'application du présent appel à propositions au niveau national [ou régional] est expliquée
- Explication de la façon dont les activités proposées complètent d'autres initiatives prioritaires du pays/de la région

C) Cofinancement, co-investissement et financement global disponible

- Valeurs, sources et activités totales qui seront couvertes par un cofinancement en nature et en espèces, qui sera mobilisé par ce projet
- Valeurs, sources et activités totales qui seront couvertes par un co-investissement en nature et en espèces, qui sera mobilisé par ce projet
- Description des engagements stratégiques nouveaux et en cours qui seront mobilisés

D) Appropriation, engagement, coordination, collaboration et co-création

- Description de la manière dont le pays, le groupe de pays ou l'organisation régionale s'approprie et dirige le processus d'élaboration de la proposition et continuera d'en diriger la mise en œuvre
- Explication de la façon dont le(s) pays/l'organisation régionale seront en mesure de pérenniser/d'accroître les résultats/progrès obtenus par le projet après la fin de celui-ci
- Description de la manière dont le processus d'élaboration de la proposition a réuni des organisations de la société civile, des organisations communautaires et d'autres acteurs non étatiques
- Description des raisons pour lesquelles chaque organisme de mise en œuvre a été associé et du rôle envisagé pour chacun de ces organismes
- Description de la façon dont la proposition a été élaborée de manière à inclure plusieurs secteurs pertinents, et du rôle de chaque secteur dans la mise en œuvre
- Description de la manière dont le projet s'attaquera aux problèmes liés aux droits de l'homme et à l'équité de manière plus générale

E) Mise en œuvre, suivi et évaluation.

- Description de la manière dont les domaines d'impact proposés sont en cohérence avec le Cadre de résultats du Fonds
- Renseignement du Modèle Excel du cadre spécifique au projet et des coûts connexes
- Description du plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du projet
- Description des fonctions et responsabilités des organismes de mise en œuvre et des partenaires
- Récapitulatif des principaux risques et des mesures d'atténuation proposées
- Description de la manière dont les mesures de sauvegarde environnementale et sociale seront respectées

F) Documents supplémentaires requis

- Lettre d'accompagnement signée par le ministère de la Santé, le ministère des Finances, d'autres ministères/départements/organismes concernés et des représentants de l'organisme ou des organismes de mise en oeuvre désigné(s)²⁵
- Copies des évaluations JEE, SPAR, PVS ou PVS-GAP antérieures de tous les pays concernés et d'autres évaluations pertinentes
- Copies de tous les plans nationaux/régionaux pertinents tels que les PANSS, l'atelier national de transition et la feuille de route
- Copies des évaluations ou des plans du/des pays ou de la région en matière de genre
- Preuve de la participation des OSC, des organisations communautaires et des acteurs non étatiques au processus d'élaboration de la proposition
- Preuves de cofinancement (par exemple, lettres ou autres types de correspondance des cofinanciers)

²⁵ « Si le Secrétariat constate qu'une Proposition de financement n'est pas conforme au Cadre de gouvernance et au Manuel des opérations, ladite Proposition de financement peut être renvoyée une fois, pour être déposée à nouveau dans un délai indiqué. Si, après une série de révisions, le Secrétariat juge qu'une proposition de financement n'est pas conforme, ladite proposition de financement ne sera pas admissible à l'examen ». Manuel des opérations du Fonds, paragraphe 12.